

Décision 22-DCC-10 du 27 janvier 2022

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Beillot, Marnière Viande, Mauldre Primeurs et Plaisirs Frais par la famille Zouari

Posted on: 27 janvier 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notificante	Famille Zouari
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Beillot
Marnière Viande
Mauldre Primeurs
Plaisirs Frais

Lire

Le texte intégral

136.37 Ko